



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 AVRIL 2026

RESSOURCES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

**Fixation des indemnités de fonctions des conseillers communautaires de la Communauté  
d'agglomération du Pays de Dreux**

Rapporteur : Christophe LE DORVEN  
*Président*  
**N°CC2026-067**

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	113
Nombre de pouvoirs	2
Ne prend pas part au vote	1
Nombre de présents n'ayant pas voté	5
Votants	110
Secrétaire de séance : Madame Dagmar BERNITT	

L'an 2026, le 13 avril 2026 à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni à Vernouillet, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

### Étaient présent(e)s :

Madame QUENTIN Virginie (Abondant) ; Monsieur CAPÉLAN Alain (Allainville) ; Monsieur COUILLAUT Bernard (Anet) ; Madame PERRICHON Pauline (Anet) ; Madame GARNIER Véronique (Ardelles) ; Madame LAVOISÉ Fan (Aunay-sous-Crécy) ; Monsieur DE LA CELLE Nicolas (Beauches) ; Monsieur PRADES Guy (Berchères-sur-Vesgre) ; Madame BERNITT Dagmar Eva (Bérou-la-Mulotière) ; Monsieur BARRET Christophe (Boissy-en-Drouais) ; Monsieur DELANOE Jean-Claude (Boncourt) ; Monsieur LANTZ Stéphane (Brezolles) ; Monsieur BREANT Jean-Luc (Broué) ; Monsieur SANIER Pierre (Bû) ; Monsieur HOUVET Patrick (Charpont) ; Monsieur BRIDRON Emmanuel (Châtaincourt) ; Madame JUILLET-DORDET Marie-Christine (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Monsieur LAGARD Christophe

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (6 contre, 12 abstentions, 1 n'a pas pris part au vote, 5 n'ont pas voté) :**

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'allouer une indemnité aux conseillers communautaires titulaires d'une lettre de mission du Président, au taux de 6% du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 246,63 € bruts mensuels (selon la valeur au 1er janvier 2026 de l'indice brut terminal de la fonction publique) ;

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les montants seront ajustés automatiquement en fonction de l'évolution du point d'indice ;

**ARTICLE 3 : PRÉCISE ENCORE** que l'octroi de l'indemnité ne prendra effet qu'à compter de l'exercice effectif de la lettre de mission ;

**ARTICLE 4 : DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus au budget.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/04/2026</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;"><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> <b>Dreux, le 14 /04 /2026</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"><tr><td style="text-align: center; vertical-align: top;"><p><b>Président</b> <b>Christophe LE DORVEN</b></p></td><td style="text-align: center; vertical-align: top;"><p><b>Secrétaire de séance</b> <b>Dagmar BERNITT</b></p></td></tr></table>	<p><b>Président</b> <b>Christophe LE DORVEN</b></p> 	<p><b>Secrétaire de séance</b> <b>Dagmar BERNITT</b></p>
<p><b>Président</b> <b>Christophe LE DORVEN</b></p> 	<p><b>Secrétaire de séance</b> <b>Dagmar BERNITT</b></p>		